

RCS : CRETEIL  
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02555  
Numéro SIREN : 829 240 803  
Nom ou dénomination : 1 2 3 PERMIS

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2020 sous le numéro de dépôt 7871

# Greffe du tribunal de commerce de Créteil



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 17/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/7871

### Déposant :

Nom/dénomination : 1 2 3 PERMIS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 829 240 803

N° gestion : 2017 B 02555



17 B2555

DÉPÔT AU GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL  
LE 17 JUIN 2020  
SOUS LE N° 7871

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD  
2019

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01082018	et clos le	31072019	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société: [redacted] Adresse du siège social: [redacted]

1 2 3 PERYIS  
45 RUE ALEXANDRE FOURNY  
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

SIRET 8 2 9 2 4 0 8 0 3 0 0 0 1 7 Mél: [redacted]

Adresse du principal établissement: [redacted] Ancienne adresse en cas de changement: [redacted]

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante: [redacted]

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET: [redacted]

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées Enseignement de la conduite Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	29 329	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% [redacted] Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% [redacted]

PV à long terme imposables à 19% [redacted] Autres PV imposables à 19% [redacted] PV à long terme imposables à 0% [redacted] PV exonérées (art. 238 quindecies) [redacted]

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A  Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprise nouvelle, art. 44 septies  Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies  Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies  Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A  Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W  dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt [redacted]

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité. [redacted]

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES PLUS-VALUES LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% [redacted]

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)**

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse [redacted] N° [redacted]

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse [redacted] N° [redacted]

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé [redacted]

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: [redacted] Nom et adresse du conseil: [redacted]

COME ON SAS  
35 Avenue Carnot  
91100 CORSEIL-ESSONNES

Tél: [redacted] Tél: [redacted]

OGA/OMGA [redacted] Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) [redacted] Identité du déclarant: [redacted]

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: [redacted] Date: 08112019 Lieu: CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Qualité et nom du signataire: Président KARIM ZAIDI

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné [redacted] Signature: [redacted]

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS



[Handwritten signature]

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

<b>H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>	
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup> payées par la société elle-même	a
payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>	e
	f
	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>	Total (a à h)

<b>I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits			à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
1	2	3	4	5	6	7	8

**J DIVERS**  
\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>	
<b>REMUNÉRATIONS</b>	<b>MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%</b>
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

SAGE Experts-comptables Janvier 2019



Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice

Désignation de l'entreprise 1 2 3 PERMIS

du 01/08/2018

Adresse 45 RUE ALEXANDRE FOURNY 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

au 31/07/2019

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		631
Total		631

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①):			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . . 2019 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	631	- de l'exercice . . 2019 . . ⑩	29 329
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire KARIM ZAIDI Président		À CHAMPIGNY-SUR-MARNE, le 08/11/2019 Signature, 	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2019	<b>REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE</b>		2069RCI
Exercice du 01 / 08		au 31 / 07	ou au titre de l'année N
		Néant	
PME au sens communautaire			
<b>Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)</b>			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
<b>I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE</b>			
<b>Crédit d'impôt</b>		<b>Montant</b>	
CIC		1 996	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
<b>Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)</b>			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		33 267	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
<b>II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE</b>			
<b>Crédit d'impôt</b>		<b>Montant</b>	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
<b>PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)</b>			
<b>III - CAS PARTICULIERS</b>			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Experts-comptables janvier 2019



*J. H. L.*



Désignation de l'entreprise			1 2 3 PERMIS			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise			45 RUE ALEXANDRE FOURNY 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE						
SIRET			8 2 9 2 4 0 8 0 3 0 0 0 1 7						
Durée de l'exercice en nombre de mois *			1 2		Durée de l'exercice précédent *			1 6	
						Exercice N clos le			
						3 1 1 0 7 2 0 1 9			
<b>ACTIF</b>			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *		028	43 629	030	8 477		35 151	
	Immobilisations financières * (1)		040	118	042			118	
Total I (5)			044	43 746	048	8 477		35 269	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	1 347	070			1 347	
		Autres * (3)	072	487	074			487	
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	42 845	086			42 845	
	Charges constatées d'avance *		092		094				
Total II			096	44 679	098			44 679	
Total général (I + II)			110	88 425	112	8 477		79 948	
<b>PASSIF</b>							Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120	9 000	
	Écarts de réévaluation						124		
	Réserve légale						126		
	Réserves réglementées *						130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *				131			132	
	Report à nouveau						134	16 754	
	Résultat de l'exercice						136	26 315	
	Provisions réglementées						140		
Total I						142	52 069		
Provisions pour risques et charges						Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166	401	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)				169	2 749		172	27 478
Produits constatés d'avance						174			
Total III						176	27 879		
Total général (I + II + III)						180	79 948		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	27 968	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

## COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		1 2 3 PERMIS		Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>A – RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le			
						3,10,7,2,0,1,9			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	{	Biens	215		214	37		
			Services *	217		218	110 252		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *							224	
	Subventions d'exploitations reçues							226	
	Autres produits							230	3
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	110 291		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises) *							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )						242	31 057
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CPE et CVAE * )						244	3 648
	Rémunérations du personnel *							250	35 612
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	3 427
	Dotations aux amortissements *							254	6 905
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	6	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	80 655		
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>						270	29 636		
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294				
Produits exceptionnels (IV)							290	1 689	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	611		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	4 399	
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>						310	26 315		
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	26 315	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOF-SD)			324	4 399				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	611			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octes et octes A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. sexdecies)					992			
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	1 996		
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655					
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfices col. 1	352	29 329	354		
				Déficit col. 2					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356					
	Déficits antérieurs reportables *					360			
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfices col. 1	370	29 329	372		
				Déficit col. 2					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOF-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2019



Signature

1 2 3 PERMIS

<b>Détail des réintégrations diverses (total reporté en zone 330)</b>	<b>Montant</b>
AMENDES & PENALITES	611
<b>Détail des déductions diverses (total reporté en zone 350)</b>	<b>Montant</b>
CICE 2018	1 996

SAGE Experts-comptables janvier 2019

③

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	+00		+02		+01		+06						
	Autres	+10		+12		+14		+16						
Immobilisations corporelles	Terrains	+20		+22		+24		+26						
	Constructions	+30		+32		+34		+36						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	+40		+42		+44		+46						
	Installations générales agencements divers	+50	685	+52		+54		+56	685					
	Matériel de transport	+60	13 500	+62	27 924	+64		+66	41 424					
	Autres immobilisations corporelles	+70	1 520	+72		+74		+76	1 520					
Immobilisations financières		+80	74	+82	44	+84		+86	118					
TOTAL		+90	15 779	+92	27 968	+94		+96	43 746					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	206	542	228	544		546	434					
	Matériel de transport	550	821	552	6 170	554		556	6 991					
	Autres immobilisations corporelles	560	545	562	507	564		566	1 051					
TOTAL		570	1 572	572	6 905	574		576	8 477					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisateurs	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
	①	②	③	④	Court terme *		Long terme							
					⑤		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧			
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589						
		Plus-values taxables à 19 % (1)	579	Régularisations	590	583	591	595						
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i> )							591							
TOTAL					596	585	597	599						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019



Handwritten signature

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 1 2 3 PERMIS Néant \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>		<b>780</b>

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	960
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>970</b>

**III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	22 050
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 524
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

SAGE Espans-comptables Janvier 2019

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



*J. H. L.*

Désignation de l'entreprise: ..... 1. 2. 3. PERMIS .....		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: ..01/08/2018. et clos le: .....31/07/2019		Données en nombre de mois   1   2	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	2,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	110 289
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		<b>106</b>	<b>110 289</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		<b>144</b>	<b>3</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	9 506
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	11 833
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	9 717
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	6
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		<b>152</b>	<b>31 062</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137 79 230
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	79 230
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAGE Experts-comptables Janvier 2019



*J. H. Bay*

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

Exercice clos le

31072019

SIREN

8 2 9 2 4 0 8 0 3

Dénomination de l'entreprise

1 2 3 PERMIS

Adresse (voie)

45 RUE ALEXANDRE FOURNY

Code postal

94500

Ville

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  M Nom patronymique ZAIDI Prénom(s) KARIMNom marital  % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100Naissance: Date 26/06/1981 N° Département  Commune SAINT MAUR D Pays FRANCE

Adresse : N° 94 Voie RUE ALEXANDRE FOURNY

Code Postal 94500 Commune CHAMPIGNY SUR MARN Pays FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions 0Naissance: Date 01/01/2001 N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

*J. H. L.*

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

Exercice clos le 31072019

SIREN 8 2 9 2 4 0 8 0 3

Dénomination de l'entreprise 1 2 3 PERMIS

Adresse (voie) 45 RUE ALEXANDRE FOURNY

Code postal 94500 Ville CHAMPIGNY-SUR-MARNE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



# « SAS 1 2 3 PERMIS »

SASU au capital de 9 000,00 Euros  
Siège Social : 45 ? rue Alexandre FOURNY 94500 Champigny-sur-Marne  
SIRET : 829 240 803 00017 NAF : 8553Z

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 novembre 2019

### Ordre du jour :

#### Décisions à caractère ordinaire :

- lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2019,
- affectation du résultat de l'exercice,
- lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées,
- Rémunération du président,
- Pouvoirs pour formalités.

#### PREMIERE DECISION

L'Associé Unique approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 juillet 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. L'Assemblée Générale précise qu'aucune dépense non déductible fiscalement n'a été faite.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE.

#### DEUXIEME DECISION

##### - Proposition d'affectation du résultat.

Le résultat de 26 315 € sera affecté comme suit :

- |                       |   |              |
|-----------------------|---|--------------|
| - Au report à nouveau | : | 25 415 euros |
| - A la réserve légale | : | 900 euros    |

**Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres seront composés, après affectation de ce résultat :**

. Capital	9 000 euros
. Réserve légale	900 euros
. Réserve légale	42 169 euros
	<hr/>
	<b>52 069 euros</b>

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividendes depuis la création de la société.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE.



### **TROISIEME DECISION**

En application de l'article 42-2 du décret du 23 mars 1967, l'assemblée approuve les termes du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE.

### **QUATRIEME DECISION**

Il est rappelé que les frais sont remboursés sur présentation des justificatifs.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE.

### **CINQUIEME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**L'associé unique.**



**RAPPORT DE GESTION**  
**De la gérance à l'Assemblée Générale**  
**Ordinaire Annuelle du 15 novembre 2019**

Monsieur ZAIDI en sa qualité de président associé de la société 1 2 3 PERMIS, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2019, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

**I - OPERATIONS DE LA SOCIETE**

Cet exercice est le second de la société, l'immatriculation ayant pour date le 28 avril 2017.

Cet exercice comporte donc une durée de 12 mois.

Pour le premier, le chiffre d'affaires s'est établi à 63 208 euros.

**II - PROSPECTION - PROJETS**

Compte tenu du contexte de l'activité en 2018/2019 et du contexte économique général qui semble prévaloir pour 2019/2020, nous sommes confiants mais demeurons prudents quant aux perspectives du prochain exercice, le développement commercial demeurant une priorité pour la société ainsi que le développement et la mise en place d'un site marchand.

Dans le même temps, la maîtrise de nos charges d'exploitation demeurera un des axes majeurs de l'exercice.

**III - RESULTATS - AFFECTATION**

*- Examen des comptes et résultats.*

Au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2019, le chiffre d'affaires s'est établi à 110 289 euros.

Les autres achats et charges externes se sont élevés à 31 057 euros.

Dans ces conditions, le résultat d'exploitation ressort à 29 636 euros.

Après résultat financier de 0 euros et IS de (4 399) euros au titre de cet exercice, le résultat net s'établit à un bénéfice de euros contre 26 315 euros au 31 juillet 2019.

***- Proposition d'affectation du résultat.***

Le résultat de 26 315 € sera affecté comme suit :

- Au report à nouveau	:	25 415,00 euros
- A la réserve légale	:	900,00 euros

**Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres seront composés, après affectation de ce résultat :**

. Capital	9 000,00 euros
. Report à nouveau	42 169.00 euros
. Réserve légale	900.00 euros
	<hr/>
	<b>52 069.00 euros</b>

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividendes depuis la création de la société.



#### **IV – REMUNERATION DE GERANCE**

La rémunération du dirigeant prise en charge par la société reste inchangée.

#### **V - CONVENTIONS REGLEMENTEES**

En application de l'article 42-2 du décret du 23 mars 1967, l'assemblée approuve les termes du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

#### **VI – INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Conformément aux dispositions légales, nous rappelons les délais de règlement appliqués aux fournisseurs de l'entreprise. A ce titre, tous les fournisseurs présentent des dettes d'un délai inférieur à 60 jours.

**Le Président**

